



*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Écoles maternelles et élémentaires publiques et sous contrat d'association, participations communes 2019**

DEL-2019-048

**Numéro de la délibération :** 2019/048

**Nomenclature ACTES :** Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

**Information relative à l'environnement :** non

**Date de réunion du conseil :** 29/04/2019

**Date de convocation du conseil :** 23/04/2019

**Date d'affichage de la convocation :** 23/04/2019

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Présidente de séance :** Mme Christine LE STRAT

**Secrétaire de séance :** M. Paul LE GUERNIC

**Étaient présents :** M. Philippe AMOURETTE, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

**Étaient représentés :** M. Christophe BELLER par M. François-Denis MOUHAOU, Mme Émilie CRAMET par Mme Claudine RAULT, M. Michel GUILLEMOT par Mme Stéphanie GUEGAN, Mme Laurence KERSUZAN par Mme Alexandra LE NY, M. Eddy RENAULT par Mme Soizig PERRAULT.

## Écoles maternelles et élémentaires publiques et sous contrat d'association, participations communes 2019

### Rapport de Soizic PERRAULT

Les participations financières de la ville de Pontivy s'adressent à l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires, hors forfait d'externat des écoles sous contrat d'association, dans les cas suivants :

Nature	Montants
- Littérature jeunesse et supports multi média.	7335 euros (5 euros par élève).
- projets innovants.	11 000 euros.
- voyages intra-muros .	7 voyages par classe hors trajets à la piscine.
- classes délocalisées.	16054 euros (11,40 euros et par jour pour 8 jours maxi et 12 % de l'effectif global).

Les montants attribués précisément à chaque établissement scolaire n'étant, pour l'essentiel, pas connus à ce jour, dans la mesure où ils dépendent des diverses demandes formulées par les directions d'école tout au long de l'année scolaire, il convient d'émettre un avis de principe pour la répartition de ces participations selon le tableau ci-dessus, et dans la limite des montants globaux indiqués.

**Nous vous proposons :**

- d'émettre un avis favorable aux modalités de répartition de ces participations,
- d'autoriser l'Adjointe à l'Éducation, l'Enfance, la Jeunesse et la Vie Étudiante à procéder à la répartition des crédits concernés.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Fait à Pontivy, le 30 avril 2019**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**

*Ch. Le Strat*

**Transmise au contrôle de légalité le : - 6 MAI 2019**

**Publiée au recueil des actes administratifs le : - 9 MAI 2019**



**Certifiée exécutoire**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**

*Ch. Le Strat*



